

Conseil de Paris *Séance des 8 et 9 février 2010*

Vœu présenté par Daniel VAILLANT et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au stationnement.

Considérant que la municipalité parisienne mène depuis 2001 une politique de diversification de l'offre de déplacements et que dans ce cadre, la priorité est donnée au stationnement résidentiel qui permet aux parisiens de garer leur voiture à un tarif raisonnable et de ne pas avoir à l'utiliser tous les jours. Pour les professionnels, l'instauration de plusieurs cartes sésame a également facilité le stationnement des acteurs économiques suivants : commerçants, artisans, réparateurs, professionnels du soins à domicile ;

Considérant que l'actuel dispositif pose cependant des difficultés :

-la carte sésame « artisan commerçant » ne prend pas en compte l'ensemble des activités économiques et ne permet pas, en ce sens, à une partie des professionnels ayant une activité à Paris de bénéficier de ce dispositif,

-la mise en place du nouveau Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), avec un numéro attribué chronologiquement dans une série nationale unique, rend le règlement actuel inapplicable en l'état. La mention du département n'est plus obligatoire. Par ailleurs, le choix du département est libre et non contraint à la domiciliation du propriétaire du véhicule,

-les risques de détournement de l'actuel règlement sont réels (choix du département 75 à l'immatriculation sans que le propriétaire du véhicule y réside). A l'inverse, un parisien faisant le choix d'apposer un autre département sur sa plaque ne pourra plus bénéficier du stationnement résidentiel.

Sur proposition de Daniel VAILLANT et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Maire de Paris:

- **prenne les mesures nécessaires pour adapter et améliorer la réglementation en matière de stationnement résidentiel dans la capitale, en tenant compte du nouveau système d'immatriculation des véhicules ;**
- **étudie la possibilité d'étendre le champ des bénéficiaires de l'actuelle carte Sésame à l'ensemble des artisans et commerçants parisiens.**